

Le Snceel : son organisation

DES INSTANCES DE DÉCISION

- Un conseil d'administration : il définit et met en œuvre les orientations de l'organisation professionnelle.
- Un bureau national : Il instruit les dossiers et prépare les décisions à débattre en conseil d'administration.
- Des bureaux académiques : ils sont à la fois des lieux de recueil et de diffusion de l'information et des espaces de débat entre pairs et de réflexion stratégique.

DES ESPACES DE RÉFLEXION ET D'EXPERTISE : LES COMMISSIONS

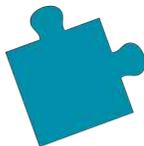
Sous la responsabilité d'un administrateur, elles investissent les champs qui leur sont confiés : accompagnement et statut du chef d'établissement, formation, pédagogie et éducation, ressources humaines, moyens.

DES MANDATÉS

Des chefs d'établissement participent au quotidien au travail que le Snceel conduit avec ses partenaires : secrétariat général de l'Enseignement catholique, collège employeur, fédération nationale des organismes de gestion de l'Enseignement catholique, ministère de l'Éducation nationale.

UN MAILLAGE TERRITORIAL

Faire vivre le Snceel dans les territoires : tel est un des axes forts du Snceel au service de la dynamique de l'organisation territoriale. Au cœur du dispositif, les bureaux académiques. Organisés autour du délégué académique et de son équipe – délégué académique adjoint, délégués territoriaux premier degré et second degré, délégués économiques et sociaux, délégués à la formation... – c'est à eux qu'il revient de faire vivre le Snceel dans les territoires. À l'interface entre le terrain et les instances nationales, les délégués académiques sont vos interlocuteurs privilégiés. Retrouvez l'annuaire des mandatés dans les territoires sur le site du Snceel.



DES SERVICES NATIONAUX

Le Snceel, c'est aussi une équipe de permanents qui instruisent le travail conduit par les instances de décision, opérationnalisent les décisions arrêtées, le bureau national et le conseil d'administration. Statut, carrière et accompagnement des chefs d'établissement, emploi des maîtres, gestion des ressources humaines, pédagogie, éducation, formation : sur ces sujets, les salariés mettent leurs compétences au service des adhérents.



Adresse postale : 15, rue du Val-de-Grâce – 75005 Paris
Adresse électronique : contact@snceel.org
Numéro de téléphone : 01 44 32 09 70
Site Internet : www.snceel.org



REJOIGNEZ-NOUS !

Pour adhérer à l'organisation professionnelle, rendez-vous sur le site du Snceel



Une organisation professionnelle au service des chefs d'établissement



Qu'est-ce que le Snceel ?

Organisation professionnelle au service des chefs d'établissement d'enseignement libre des premier et second degrés, actif depuis 1925, le Snceel regroupe plus de 2000 chefs d'établissement qui dirigent quelque 2500 unités pédagogiques – écoles, collèges, lycées – où sont scolarisés près d'un million d'élèves de la maternelle aux classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs.

Il vise une double finalité : assurer la formation des chefs d'établissement, les accompagner dans l'exercice de leur mission ; promouvoir les espaces de liberté que la loi confère aux établissements dans le cadre de l'exécution du contrat qui lie ces derniers à l'État.

Pour ce faire, il porte le point de vue et la parole des chefs d'établissement dans les instances de l'Enseignement catholique, auprès des pouvoirs publics – Éducation nationale et collectivités territoriales – et des acteurs économiques et sociaux.

Il est force de réflexion et de proposition pour la «mission» et pour les tâches à accomplir dans les domaines pastoraux, éducatifs, pédagogiques, matériels, économiques et sociaux. À tous les niveaux, ses représentants œuvrent comme associés à part entière à la mission nationale d'éducation des jeunes en ayant le souci constant de faire valoir la responsabilité première du chef d'établissement et l'autonomie de chaque établissement.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Vous êtes chef d'établissement et nous vous invitons à adhérer à cette belle organisation professionnelle qu'est le Snceel, ce sera un bien pour votre établissement.

Nous sommes forts de nos convictions et de nos engagements et nous vivons ensemble les vertus associatives pour porter les besoins et les attentes de nos équipes.

Vous trouverez dans nos actions, à mener avec vous, la mise en œuvre des principes et orientations qui sont le reflet de notre histoire depuis 1925 et qui reflètent notre vision à long terme.

L'engagement, vous le trouverez auprès des élus territoriaux et nationaux et auprès des salariés. Tous mettent leurs compétences et leur disponibilité à votre service autant qu'au service du bien commun.

Nous sommes heureux de vous accueillir et de travailler ensemble à répondre aux besoins des établissements, loyalement et librement.

Éric Hans
Président

ACTIF DEPUIS

1925

le Snceel regroupe plus de 2000 chefs d'établissement.



Un temps fort du Snceel : le congrès

Chaque année en janvier, le Snceel convie ses adhérents à vivre un temps fort, celui du congrès. Objectifs de cette manifestation : partager sa vision de l'établissement scolaire et du métier de chef d'établissement, débattre des questions d'éducation et de société mais aussi participer à un temps de rencontre et de convivialité.

UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE ACTIVE DANS LES INSTANCES NATIONALES

Le Snceel entretient des relations suivies avec le ministère de l'Éducation nationale et le cabinet du ministre. Moyens (emplois et forfaits), situation des enseignants (statut, évaluation, organisation du mouvement), gestion des établissements, réformes du système éducatif... : soucieux de la défense de l'autonomie des établissements, le Snceel est un interlocuteur privilégié du ministère.

Il est par ailleurs présent dans tous les lieux de concertation et de décision de l'Enseignement catholique et veille à ce que la parole des chefs d'établissement soit entendue dans les instances institutionnelles et dans les groupes de travail que celles-ci mettent en place.

LES CONGRÈS DU SNECEL

- 1 Une famille, des familles : quel élève ?
- 2 Quelle École pour quelle société ?
- 3 Doit-on encore enseigner ?
- 4 Chef d'établissement : piloter entre ruptures et cohérences
- 5 L'établissement, acteur politique ?
- 6 Entre solidarités et compétition ?
- 7 Leadership et bien commun
- 8 Un temps pour rêver l'École



Les atouts du Snceel



UN ACCOMPAGNEMENT QUI :

- est porteur d'une conception du métier faite de solidarité entre pairs et de lucidité dans l'exercice professionnel ;
- permet, par l'analyse des pratiques, une prise recul et une professionnalisation ;
- est mis en œuvre par une équipe de chefs d'établissement formés et outillés.



UNE OFFRE DE FORMATION CONTINUE COMMUNE AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS QUI :

- apporte des réponses aux préoccupations des adhérents en explorant les différentes missions du métier ;
- articule références théoriques, réflexions sur les pratiques, réponses concrètes et outillages techniques ;
- permet aux adhérents, via les Mooc, de se former à distance.



UNE EXPERTISE JURIDIQUE QUI :

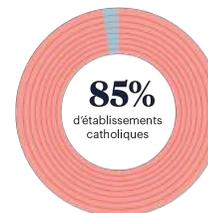
- couvre les champs du scolaire et du social (public et privé) ;
- aide les adhérents à s'approprier la législation ;
- leur assure un conseil rigoureux et réactif et met à leur disposition un outillage technique.



UNE OFFRE PÉDAGOGIQUE QUI :

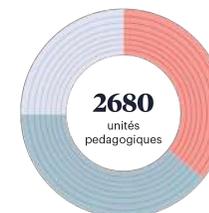
- vise les chefs d'établissement et leurs équipes ;
- articule des rendez-vous annuels : Journées Écoles, Collèges, Bac-3 Bac+3, Forum des pédagogies innovantes, Rendez-vous de la pédagogie ;
- revêt une dimension de prospective et d'anticipation permettant d'imaginer des voies nouvelles.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS



● NON-CATHOLIQUES ● CATHOLIQUES

RÉPARTITION DES UNITÉS PÉDAGOGIQUES



● ÉCOLES ● COLLÈGES ● LYCÉES